



16ème législature

Question N° : 13642	De M. Jean-René Cazeneuve (Renaissance - Gers)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et souveraineté alimentaire		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique >enseignement technique et professionnel	Tête d'analyse >Bureau des entreprises dans les lycées agricoles	Analyse > Bureau des entreprises dans les lycées agricoles.
Question publiée au JO le : 12/12/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Date de signalement : 02/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-René Cazeneuve interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la mise en place d'un « bureau des entreprises » dans les lycées professionnels. Depuis la rentrée scolaire 2023, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse déploie au sein de ses lycées professionnels un bureau des entreprises. Ce dispositif est le point d'entrée privilégié dans les lycées professionnels pour les entreprises du bassin d'emploi. Il s'agit d'un réel appui aux enseignants et formateurs dans les interactions avec le monde professionnel, de la mise en place d'actions conjointes entre le lycée, le monde professionnel et les acteurs locaux, d'une ressource pour trouver et réussir des stages, périodes de formation en milieu professionnel et alternances de qualité et d'assurer le suivi des réussites de parcours professionnel et d'insertion de chaque personne formée dans l'établissement. À ce dispositif vient s'ajouter la gratification des stagiaires pendant leur période de formation en milieu professionnel. Ce paiement des stagiaires nécessite la mise en place d'un dossier requérant plusieurs pièces, ce qui engendre un travail supplémentaire au niveau administratif. Ces décisions sont essentielles pour faire des lycées professionnels et agricoles des voies d'excellence ; cependant, il faut donner aux chefs d'établissement les moyens des ambitions. Ainsi, il lui demande quels seront les moyens déployés pour assurer ces nouvelles missions.